



SUD PROTECTION SOCIALE 93 SECTION URSSAF ILE-DE-FRANCE

compte-rendu de la délégation du personnel du 5 septembre 2019

1. BADGEAGE

La Direction indique que le système de contrôle d'accès aux locaux de l'URSSAF ILE-DE-FRANCE a été déclaré à la CNIL et qu'il ne constitue pas un moyen de surveillance ; ce système permet de s'assurer de la présence ou de l'absence des salariés et/ou des visiteurs au sein des locaux de l'organisme.

Théoriquement, il n'a pas vocation à comptabiliser le temps de travail des salariés.

Ce système a été présenté au CE le 15.7.2014 et a fait l'objet d'une communication « A LA VOLÉE » le 11.7.2014.

La direction n'a pas souhaité répondre aux autres questions de SUD sur ce sujet.

2. HEURES TRAVAILLÉES NON RÉMUNÉRÉES (HEURES « ÉCRÉTÉES »)

Le détail sera annexé au procès-verbal – à paraître – de la délégation du 5 septembre.2019.

3. AFFECTATIONS URSSAF 2020

66 contestations sur les temps de trajet ont été reçues ; une réponse sera communiquée aux intéressés à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre 2019.

230 personnes sont éligibles à la prime, soit 173 primes d'un mois de salaire et 57 primes de deux mois de salaire.

4. URSSAF 2020 - AGENTS DU SSI

221 personnes rejoignent l'URSSAF ILE-DE-FRANCE, le détail des affectations par site sera communiqué dès que possible.

5. NOUVEAUX CIRCUITS WATT

Concernant le traitement des alertes « prévention de la prescription », 13514 affaires WATT ont été injectées dont 4660 pour la seule DDR de PARIS NORD.

Les journées dédiées au traitement de ce circuit ont été décidées au niveau régional.

6. CONDITIONS DE TRAVAIL SUR SITE DE PARIS NORD

Au sujet des fuites du toit, le bailleur a été relancé ; une deuxième intervention est prévue dans la semaine du 9 au 13 septembre 2019.

7. PARCOURS NIVEAU 4 A 5A POUR LES REDACTEURS JURIDIQUES

Cette question n'est pas à l'étude dans un proche avenir.

7. (bis) PARCOURS NIVEAU 3 A 4 POUR LES GESTIONNAIRES DE COMPTES

Des parcours professionnels seront proposés dans le courant du mois d'octobre 2019, avec rétroactivité « a minima » depuis mars 2019.

7. (ter) PAS DE COMPETENCE

Des pas de compétence seront attribués à 20% des effectifs, avec rétroactivité « a minima » depuis mars 2019.

8. CONDITIONS CLIMATIQUES INHABITUELLES

Les salariés itinérants disposant d'une large autonomie dans l'organisation de leur temps de travail, la direction n'estime pas nécessaire d'étendre les dispositions prises en cas de conditions climatiques inhabituelles.

9. COMPTE-RENDU DROIT D'EXPRESSION

Les comptes-rendus des droits d'expression seront prochainement actualisés et mis en ligne sur l'intranet.

10. EXERCICES D'ETIREMENTS

Des précisions seront apportées au retour du Dr. ZAGAR.

11. PARCOURS N4 - N5 ASSISTANTS CONTRÔLE

Cette question n'est pas à l'étude dans un proche avenir.

12. PLACES DE PARKING URSSAF 2020

Pour les sites de CHAMPS SUR MARNE, LIEUSAINT et DAMMARIE LES LYS, les demandes de place de stationnement seraient intégralement satisfaites. Pour PARIS, les places seront vraisemblablement en nombre très limité.

13. CONCIERGERIE

La direction ne veut pas dire ce qu'elle compte faire du budget annuel de 279600 € de la conciergerie ; SUD demande à nouveau que ce budget soit affecté aux œuvres sociales (ASC) du Comité d'Entreprise.

14. FICHE D'ENTREPRISE

Les fiches d'entreprise – par établissement – ne sont pas mises à jour. Cette question sera soumise au CHSCT.

15. HEURES SUPPLEMENTAIRES JUIN 2019

Les heures supplémentaires effectuées sur un mois N doivent être remontées au plus tard au 10 du mois N+1 pour être payées à la fin du mois N+1. Au-delà du 10 du mois N+1, elles sont réglées à la fin du mois N+2.

16. PRIME DE RISQUE

Depuis 2017, deux incidents graves ont été signalés à la direction. Nous invitons nos collègues victimes de violences verbales et/ou physiques à se manifester. La direction n'envisage pas de payer une prime de risque.

17. ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE ET PRISE EN CHARGE DES INSPECTEURS

Un dispositif de prévention et d'accompagnement des violences verbales et physiques existe pour tout le personnel. La direction veillera à ce que les informations de ce dispositif soient accessibles sur le réseau intranet.

PROCHAINE DELEGATION DU PERSONNEL : le 3.10.2019, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions et vos remarques.

Nous contacter :

Tél : 01 56 93 69 65

Mail : sudurssafidf@gmail.com

Internet : www.sud-urssaf-idf.fr